

# Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL - Juillet 2015

N° 30



Animation volley lors de la fête du village



Cirque Pacotille pour les enfants de l'école



Fête du village



Fête de l'école

1 **Edito**

2 & 3 **Conseils municipaux**

4 **Stop aux chenilles**

4 **La cantine**

5 **Singing school**

5 **Travaux d'été**

6 **Urbanisme**

7 & 8 **La vie des associations**

9 **La vie à Cambon**



Petit à petit, le centre bourg change d'aspect.

Cette transformation a commencé par la rénovation du jardin du presbytère, puis en 2010 le réaménagement de la place devant la salle polyvalente, la rue devant la crèche et le restaurant qui est devenue un espace piéton. Elle s'est poursuivie en 2011 par la création du Jardin des Palabres derrière la crèche et la construction du groupe scolaire en 2014. Elle continuera cet été avec des travaux majeurs sur le parking devant l'école.

Il était important de sécuriser les déplacements des piétons du parking à la nouvelle école. C'est pourquoi nous avons demandé au bureau d'études de l'agglomération de revoir entièrement cet espace. La voie principale de circulation sera déviée pour créer du stationnement particulièrement dédié à l'école. Le cheminement des enfants sera ainsi sécurisé.

Le futur parking aura autant de places de stationnement qu'actuellement. Il sera éclairé ; un abribus et un abri vélos trouveront leur place à proximité de l'entrée de l'école. Grâce à un accord avec les élus d'Albi, le service parcs et jardins de la ville travaille sur un aménagement des espaces verts du futur parking.

Enfin, le PACT 81 va commencer les travaux de réhabilitation de l'ancienne école maternelle à la rentrée, pour en faire sept logements. Ces travaux vont durer environ un an. Les sept logements ainsi créés bénéficieront de la proximité des écoles, des commerces et de tous les services. Au bout de 35 ans, le bâtiment entièrement rénové sera remis à la commune.

« Nul vent n'est favorable si on ne sait vers quel port aller » a écrit Sénèque. Une bonne petite brise pousse nos voiles depuis maintenant sept ans vers notre but : faire du bourg un vrai centre de village...

Sarah Laurens



## Séance du 9 avril

### ⇒ Décision du maire

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a signé un devis pour un copieur pour l'école d'un montant de 4 188.00 € TTC et un devis pour un logiciel de filtrage Proxy d'un montant de 1 150.80 € TTC.

### ⇒ Taux d'imposition

Conformément à l'article 1636B sexies du code général des Impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

En 2015, la baisse des dotations de l'état sera de 21 000 €. Cependant compte tenu de la conjoncture économique actuelle, le conseil municipal décide de ne pas changer les taux et de laisser les taxes comme présentées ci-dessous :

Taxe d'habitation : 10.64 %

Taxe foncière : 22.12 %

Taxe foncière non bâti : 82.27 %

### ⇒ Subventions associations

Les membres du conseil, après discussion, décident de valider la proposition des montants des subventions communales 2015 qui seront versées aux associations en cours d'année. Le montant total de l'aide aux associations est de 178 317.00 €.

### ⇒ Budget 2015

Le budget 2015 est présenté pour la commune équilibré en fonctionnement et en investissement.

### COMMUNE :

#### *Section fonctionnement*

Dépenses 2 028 081.98 €

Recettes 2 028 081.98 €

#### *Section investissement*

Dépenses 1 519 908.25 €

Recettes 1 519 908.25 €

### CCAS :

Section fonctionnement

Dépenses 2015 21 100.00 €

Recettes 2015 21 100.00 €

### ⇒ Pôle funéraire albigeois

Le conseil d'administration ayant pris la décision d'engager une procédure de modification des statuts, il convient que chaque collectivité territoriale, et donc notre commune, se prononce par délibération sur ces modifications.

La création d'un conseil de surveillance au lieu et place d'un conseil d'administration, et d'un directoire qui exercera ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance, constituent des modifications des structures des organes délibérants au sens de l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales.

La création d'un conseil de surveillance et d'un directoire permettrait une gestion plus collégiale de la société et donc un meilleur partage et contrôle des décisions.

Après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts.

### ⇒ Rythmes scolaires

Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à signer une convention pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, entre la commune et l'association « le village des enfants » concernant les rythmes scolaires. L'objet de cette convention de partenariat est, d'une part, l'engagement de l'association à encadrer et à

animer des séances auprès des élèves des classes élémentaires de Cambon pendant les temps d'activités périscolaires et d'autre part le versement d'une contribution financière à ce service par la commune. Cet engagement s'élève à 8 200.00€ et permettra à l'association de remplir les missions engagées sur ladite convention.

## Séance du 27 mai

### ⇒ Décisions du maire

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a visé l'avenant au contrat de l'assurance VILLASUR 3. Ce contrat couvre tous les bâtiments communaux dont le nouveau groupe scolaire. Il subit une augmentation du fait du passage à plus de 2000 habitants.

De plus, Madame le Maire informe avoir donné son accord à l'entreprise France Infocom pour la réalisation d'agendas et de nouveaux plans de la commune, les précédents étant devenus obsolètes. Ces documents sont entièrement financés par les publicités (le démarchage auprès des entreprises est effectué par Infocom) d'où un coût nul pour la commune.

### ⇒ Rapport C2A

Madame le Maire présente aux membres du conseil le rapport d'activité de la C2A, les investissements et réalisations pour l'année 2014.





## ⇒ Tarif d'électricité

Madame le Maire fait part de la proposition du SDET pour l'adhésion au groupement concernant le marché de mise en concurrence des tarifs de vente d'électricité. Il s'agit des tarifs jaunes qui seront des tarifs libres à partir du 1er janvier 2016. Une consultation est donc nécessaire.

A Cambon, 3 contrats sont concernés : à l'école, dans le centre bourg et au stade. Les consommations sont irrégulières. L'idée de rejoindre ce groupement de commandes évitera ainsi de lourdes démarches administratives.

## ⇒ Forfait scolarité

L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) du Bon Sauveur demande le versement pour un enfant de Cambon scolarisé en CLIS (classe d'inclusion scolaire) d'un forfait de fonctionnement correspondant au coût d'un élève scolarisé dans notre commune. A Cambon ce montant est estimé à 450€/an. Le principe est accepté par le conseil.

## ⇒ Divers

- Compte-rendu réunion crèche, PMI, CAF : suite à la demande de réhabilitation avec extension des locaux de la crèche, M. Briol (programmiste) a été contacté afin d'estimer le coût de ces travaux. Après une première visite des lieux fin avril où il a pu constater la chaleur dans l'établissement, il est prévu qu'il revienne fin mai afin d'établir le chiffrage.

- Compte-rendu de la commission ruisseaux : en raison de l'absence de M. Nesen, le sujet est reporté au prochain conseil municipal.

## Séance du 23 juin

### ⇒ Décision du maire

Signature du contrat de prestation pour le site internet « Réseau des communes ».

Le contrat est reconduit pour une durée de 3 ans et n'engage aucune modification des termes du contrat initial en date du 31/08/2012.

### ⇒ Tirage au sort des jurés d'assise

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort des jurés d'assises. Six habitants de Cambon ont été désignés. Cette liste doit être transmise au plus tard le 15 juillet 2015 au greffier en chef du TGI d'Albi.

### ⇒ Convention ADS

Le conseil municipal a approuvé la convention d'adhésion de La commune de Cambon à la création d'un service commun communautaire d'instruction d'autorisation du droit des sols. Cette convention a pour objectif premier de définir entre les communes et la C2A les différentes modalités de mise en œuvre, d'organisation et de financement de ce service commun.

### ⇒ Postes service technique

La mise en place des rythmes scolaires ainsi que les effectifs de l'école de la rentrée 2015 rendent nécessaire l'ouverture d'un poste de 26H. Le tableau des effectifs comporte 8 agents, dont un poste vacant, il n'est donc pas nécessaire de créer un nouveau poste. Une déclaration d'emploi vacant sera déposée au centre de gestion pour un poste à 26h.

Maurice PONS a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 01/11/2015. Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement et de déclarer la vacance de ce poste d'adjoint technique polyvalent ayant notamment en charge la propreté des locaux et terrains du stade.

Une déclaration d'emploi vacant sera publiée au centre de gestion pour un temps de travail de 35h.

### ⇒ Cantine

Le conseil municipal a voté les nouveaux tarifs pour la cantine à compter du 1er septembre 2015 soit :

2.60€ pour un quotient familial inférieur ou égal 686€ (tarif inchangé)

2.95€ pour un quotient familial entre 687 à 838€ (+ 5cts)

3.30€ pour un quotient familial supérieur à 839€ (+10cts)

Le conseil municipal a également voté une modification du règlement.

### Les prochains conseils municipaux se dérouleront

à 20h30 dans la salle des conseils les :

27 août 2015

30 septembre 2015

2 novembre 2015

7 décembre 2015

# STOP AUX CHENILLES

Elles sont de retour, et en force. Devant la recrudescence du phénomène, et considérant que la chenille processionnaire du pin est une espèce susceptible d'émettre des agents pathogènes à l'origine de réactions cutanées, oculaires et internes par contact direct ou aéroporté et que ces manifestations cliniques peuvent s'avérer importantes et s'accompagner de complications graves, *un arrêté municipal a été pris pour demander aux propriétaires des pins contaminés de supprimer les cocons et d'effectuer un traitement préventif afin d'endiguer la prolifération des chenilles processionnaires.*

Chaque année, dans la première quinzaine du mois de mars, les propriétaires sont tenus de supprimer mécaniquement les cocons élaborés par les chenilles processionnaires du pin qui seront ensuite incinérés.

Un traitement annuel préventif à la formation de ces cocons devra être mis en œuvre avant la fin du mois de septembre sur les végétaux susceptibles d'être colonisés par les chenilles. Le produit préconisé est le *Bacillus thuringiensis* sérotype 3a ou 3b ou un équivalent, en raison de sa spécificité et de son innocuité pour les espèces non ciblées.

Entre le début du mois de septembre et le milieu du mois d'octobre, des traitements à l'aide de produits homologués devront être épandus dans les règles de l'art.

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à refaire chaque année. En effet, même si toutes les chenilles vivantes sont détruites sur un terrain, les arbres seront réinfestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres. Le papillon mâle peut voler jusqu'à 25 km et le papillon femelle jusqu'à 3 km, de plus les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années.



*Devant la complexité des traitements, si vous êtes touchés par le problème, nous vous proposons de laisser vos coordonnées à la mairie, pour que nous puissions évaluer le nombre de propriétés à traiter, et obtenir le meilleur prix d'un prestataire extérieur pour chacun par une commande groupée.*

# LA CANTINE



De puis la rentrée de janvier 2015 dans la nouvelle école, c'est la société CRM Martel à Rodez qui assure la fourniture des repas en liaison froide. La préparation des plats est faite dans la cuisine de la société à partir de produits frais. La cantine doit, de son côté, commander le nombre de repas précis le jeudi précédent la semaine concernée.

Après six mois de fonctionnement, il s'avère que la commune doit régulièrement commander des repas supplémentaires, à cause du non respect du délai d'inscription ou des annulations de dernière minute en quantité très variable. *Ce disfonctionnement impacte le coût des repas pour la commune.*

Par conséquent, le règlement de la cantine sera modifié à la rentrée de septembre 2015. Ainsi, **pour les enfants non-inscrits** dans les délais demandés (soit le jeudi précédent la semaine concernée), **le tarif du repas sera de 5 €.** **En cas d'absence de l'élève**, pour quelque motif que se soit, **le premier jour sera facturé** car le repas étant commandé, il se retrouve à la charge de la commune.

Le marché passé avec la société CRM Martel prévoit une durée d'exécution de 1 an renouvelable une fois, avec revalorisation du prix du repas selon l'indice des prix à la consommation. Pour faire face à cette revalorisation, le conseil municipal a voté lors de sa séance du 23 juin une modification des tarifs à compter du 1er septembre 2015. Afin d'accompagner au mieux les familles, il a été décidé de ne pas augmenter le prix du repas pour les ménages dont le quotient familial se situe dans la première tranche. L'évolution du prix est de 0.05€ pour la seconde tranche et de 0.10 € pour les familles qui relèvent de la troisième tranche.



# SINGING SCHOOL

# TRAVAUX D'ETE

Du 18 au 24 mai, les élèves du primaire ont eu droit à une expérience intéressante. Pendant une semaine, à raison d'une heure par jour et par classe, ils ont appris à chanter en anglais, grâce à l'intervention bénévole de Maurice Walsh, qui était venu rendre visite à un de ses amis qui habite Cambon.



Maurice Walsh a reçu une formation de chanteur d'opéra au *Royal College of Music de Manchester*. Il est le créateur du Singing School de Manchester.

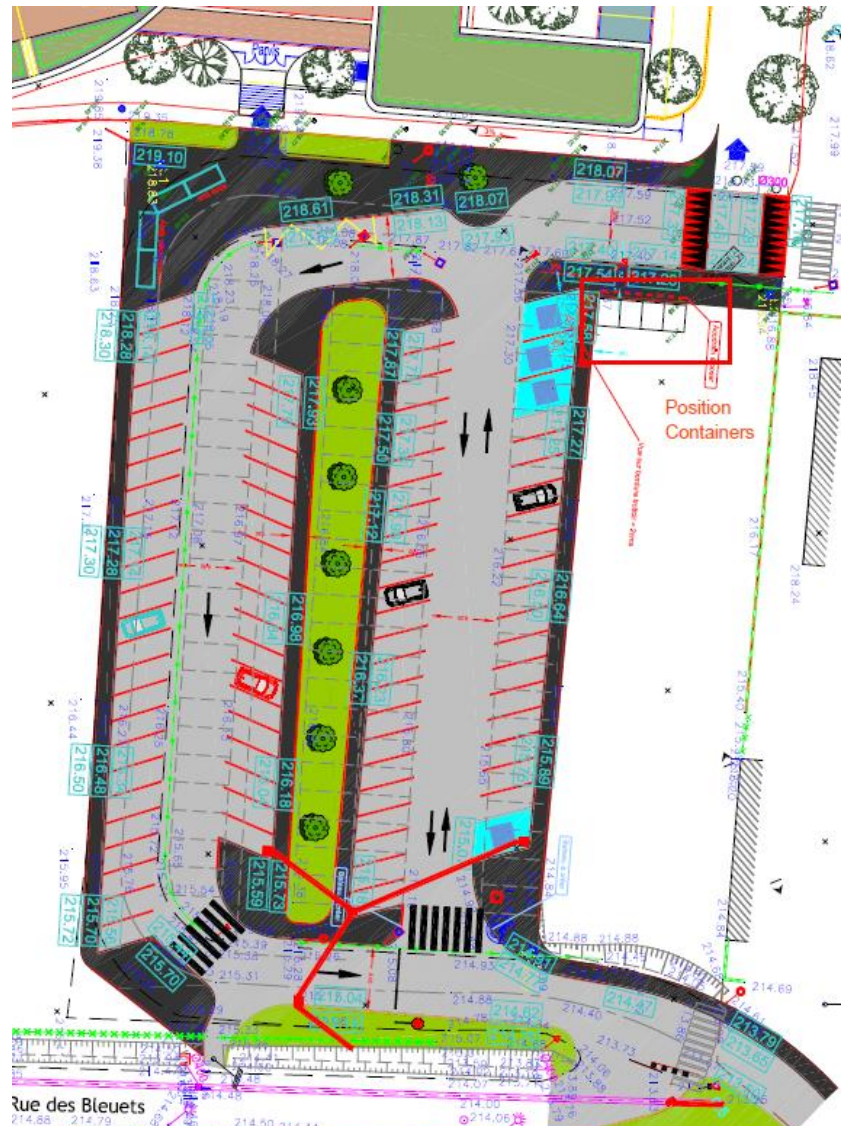
L'initiative du gouvernement ([www.singup.org](http://www.singup.org)) a

reconnu l'efficacité du programme « Singing School » et l'a invité à organiser des journées de formation pour les enseignants dans toute l'Angleterre.

L'Académie des sciences de l'éducation de Beijing, réalisant le rôle que le chant peut jouer dans la pratique de compétences en anglais l'a invité trois fois à la Chine pour faire de même pour des centaines d'enseignants ; il a été invité à Himachal Pradesh en Inde, Vigo en Espagne, Larnaca à Chypre et à Bologne en Italie.

L'idée fondatrice de la pédagogie de M. Walsh est de faire chanter les enfants en s'amusant. Les élèves s'approprient les textes qui sont rigolos, mais qui sont également éducatifs. Ils chantent et sont acteurs pour raconter les contenus. En jouant, chantant, les enfants s'amusent et apprennent en même temps. Les spectateurs qui ont pu se libérer vendredi 24 mai ont été saisis de voir comment en une semaine les enfants ont appris et chanté avec enthousiasme, gestes à l'appui, une dizaine de chansons en anglais. Ils ont fait une immense ovation à Maurice Walsh à la fin du spectacle.

**Retrouvez des extraits sur YouTube > « [singinclass.org](http://singinclass.org) »**

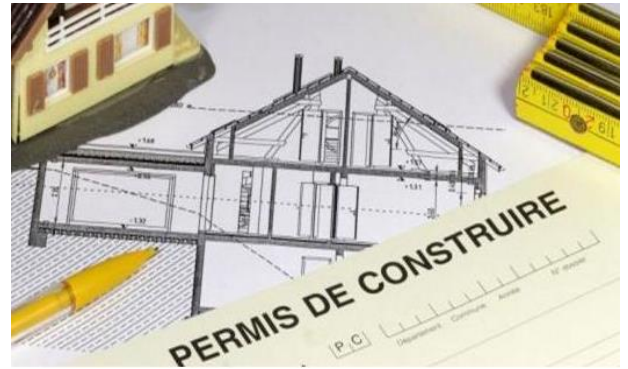


Plan du futur parking

Les travaux du parking commencent le 6 juillet et dureront un mois et demi. Le bureau d'études et le service voirie du Grand Albigeois ont conçu le réaménagement suivant, dans le but de sécuriser les abords de l'école : mise en place de bordures, reprofilage de la chaussée et des zones de stationnement, collecte des eaux pluviales, création de trottoirs pour sécuriser le déplacement piéton, création d'un plateau ralentisseur entre la sortie de l'école et la crèche, mise en place de l'éclairage public, et mise en place de mobilier urbain (abribus, abris vélo). Le service parcs et jardins d'Albi vont nous proposer un aménagement des espaces verts.

# URBANISME : ce qui change en 2015

La loi Duflot dite «ALUR» promulguée le 24 mars 2014 prévoit que les communes appartenant à un intercommunalité regroupant au moins 10 000 habitants, ne pourront plus bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'étude technique des demandes d'Autorisation du Droit des Sols (ADS).



Parmi les 17 communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A), seules les communes d'Albi et Saint-Juéry disposent d'un service d'instruction des actes et des demandes d'autorisations relatifs à l'occupation des sols.

Les 15 autres communes membres de la C2A, avaient confié par convention ces missions à l'antenne territoriale de la direction départementale des territoires (DDT) du Tarn, le maire restant compétent pour délivrer ou refuser les autorisations et actes précités au nom de la Commune.

Compte tenu de la politique de réorganisation des services de l'Etat, de la montée en puissance des intercommunalités et de la volonté de poursuivre la décentralisation, l'Etat n'assurera plus la mission d'instruction des autorisations en matière d'application du droit des sols, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Les petites communes ne peuvent pas, techniquement parlant, reprendre l'instruction des autorisations d'urbanisme. Aussi, afin de préserver un développement harmonieux au

sein des communes et de garantir la sécurité juridique des actes que les maires sont appelés à signer en matière d'urbanisme, **la C2A avec l'ensemble de ses communes membres propose un service mutualisé de l'instruction** du droits des sols.

Ce service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols) sera constitué à partir du transfert et du regroupement des équipes d'instructeurs existantes des villes d'Albi et de Saint-Juéry et sera renforcé par le recrutement de 2 postes d'instructeurs. L'objectif visé est de pouvoir rendre ce service opérationnel au 1<sup>er</sup> juillet 2015 mais également de permettre aux communes d'assurer un rôle pivot dans l'accueil et l'orientation des administrés.

## Qui finance ?

Le coût global du service commun ADS fera l'objet d'une ventilation entre chaque commune selon une répartition basée sur le nombre et le coût moyen pondéré des actes administratifs observé sur la période 2012-2014.

## Quel est son rôle ?

Le service commun ADS instruira les autorisations

d'occupation et d'utilisation du sol, à l'exception des certificats d'urbanisme informatifs et des déclarations préalables les plus simples qui restent à la charge des communes.

La signature des arrêtés d'autorisation ou de refus des demandes reste de la compétence exclusive du maire.

Le service commun ADS propose une décision au maire, qu'il peut décider de suivre ou pas.

## Qu'est ce qui change ?

L'adhésion de la commune à ce service commun ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance de certains actes qui restent de son seul ressort.

Le particulier doit donc continuer à faire ses demandes auprès de la mairie, pour toutes ses démarches concernant l'urbanisme.





# La vie des associations

Cette page est consacrée aux articles que les associations souhaitent faire paraître. La gazette des associations vous permet également de communiquer vos informations. Pour tout renseignement, Sandrine Gauthier, secrétaire de mairie, se tient à votre disposition.

## Rugby CCOXV

Décidément le CCOXV ne manque pas d'originalité, car à l'heure de la fin de saison l'activité bat son plein au club des « Respouchous » !

Ainsi le week-end dernier, les bleus et blancs recevaient le club de Barbastro (Espagne) avec pas moins de trois équipes (Féminines, Cadets, Seniors). Les matchs disputés respectivement par les féminines du Scaf, les cadets de Saint Juery, et les seniors de Cambon, furent âprement disputés malgré la canicule.



Les président Jean Marc Fages et Stéphane Niéto, pour l'occasion avaient émis le vœu de jouer avec leurs fils, nous vîmes donc trois FAGES et deux NIETO évoluer ensemble sous le maillot bleu et blanc.

L'échange de cadeaux, sous la présidence des Maires de Cambon et Cunac se déroula dans une ambiance bon enfant, et l'accent espagnol du président Niéto lors de son discours ne fut pas étranger à la bonne humeur ambiante.

La fraternité du rugby n'a pas de frontière et les chants résonnèrent longtemps dans le club house du CCO. La soirée, très longue, permit à tous d'améliorer leurs connaissances en langues étrangères et même pour certains à réviser jusqu'au petit matin, car nous avons appris que certains joueurs espagnols, dédaignant leur chambre d'hôtel, ont finalement dormi chez les joueurs cambonnais.

## Fête école / ALAE

Le samedi 27 juin a eu lieu la fête de l'école et de l'ALAE sous un soleil radieux. Ce fut une grande réussite grâce à l'investissement des enfants, des parents, des enseignants, de l'APE et du village des enfants.





# VELO CLUB

## 19° CAMBONNAISE 2015

Malgré un temps pluvieux ce dimanche 29 mars, près de 150 participants ont répondu présent et les membres du vélo club étaient soulagés à l'heure des différents départs.

Les circuits boueux et exigeants ont fait souffrir les vttistes et leurs montures. Peu de téméraires se sont aventurés sur le 60 kilomètres. Sur les routes mouillées, les cyclistes sont restés prudents et ont roulé en groupes.



égayer cette journée bien maussade. Merci à eux. A l'année prochaine pour le vingtième anniversaire de l'édition.

## WEEKEND EN AUBRAC

Le bureau du vélo club avait réservé un gîte à Saint-Chély pour le weekend du 8 mai. De nombreuses activités au programme tout au long du WE : Samedi, visites de la fromagerie et de la coutellerie de Laguiole ponctuées par un pique nique, suivi d'une balade familiale en fin d'après-midi.

Soirée auberge Espagnole riche en émotions, tardive pour certains...

Dimanche matin assez tôt, plus ou moins réveillés, les cyclistes après un petit déjeuner copieux préparaient leur VTT pour une rando de 35 km environ.

L'autre partie du groupe a profité d'une balade à pied sur les verts pâturages des environs, tout cela sous un ciel bleu azur.

Pour conclure en beauté ce séjour bien agréable et dépaysant, tout le groupe s'est retrouvé autour d'un repas typiquement aveyronnais dans un buron, ambiance assurée mais digestion difficile sous un soleil radieux et 28°C...



## ADHESION AU CLUB

Toutes les personnes intéressées peuvent consulter notre site internet [www.veloclubcambonnais.fr](http://www.veloclubcambonnais.fr) .

Contact possible auprès du président Laurent BOUSQUET - Tél : 0628708295

Assemblée générale et inscriptions prévues début octobre

# TENNIS CLUB



La fête du club a eu lieu dimanche 28 juin. La journée a commencé par un petit déjeuner et un grand tournoi de pingpong. A midi l'apéritif a été l'occasion de remettre les récompenses du tournoi de pingpong et du tournoi interne au club qui a débuté en mars et dont les finales se sont jouées samedi 27. Plus de 50 personnes, membres du club et leur famille, ont pu profiter d'un bon repas préparé par le CamCBon et ponctué par les chansons de JB et des autres !

Nous serons ravis d'accueillir tous les membres du club, nouveaux et anciens, dès la rentrée pour les inscriptions au mois de septembre.

Pour tous renseignements : vous pouvez consulter notre site <http://www.tccambon.fr/> ou contacter la présidente Mylène Estival au 06.70.45.85.97 ou bien par mail : [contact@tccambon.fr](mailto:contact@tccambon.fr)





# La vie à Cambon

## Elections

Les élections régionales auront lieu les **6 et 13 décembre 2015**.

Les français éliront les 14 conseils régionaux de métropole et d'outre-mer ainsi que l'assemblée de Corse, l'assemblée de Guyane et l'assemblée de Martinique pour un mandat. N'hésitez pas à nous proposer votre aide pour tenir le bureau de vote !



## Cirque Pacotille

La première semaine de juin, un partenariat entre le cirque Pacotille et l'école maternelle a permis aux enfants de découvrir le monde du cirque.



Le cirque Pacotille, « le plus petit cirque du monde, mais le plus rigolo », est formé de 5 membres de la même famille. Zé, le père de famille, était à l'origine instituteur ; il s'est reconverti en meneur de troupe et clown blanc. Vendredi soir, le cirque a fait une représentation à la salle polyvalente : clowns, jongles, musique et magie ont rempli les enfants de bonheur.

## Bus de ville

Pendant tout l'été, à partir du 7 juillet, le bus **Boulevard Andrieu – Cambon – Cunac – St Juéry** ne passera à Cambon qu'à la demande des utilisateurs (TAD). Pour toute réservation, veuillez téléphoner **au 05.63.48.05.48 du lundi au samedi de 8h30 / 12h30 et 13h30 / 18h**.

Le tarif est identique aux lignes régulières 1,10 euros le voyage. Infos, horaires et plans sur : [www.grand-albigeois.fr](http://www.grand-albigeois.fr) rubrique transports

## Recensement

Pour cela, viens à la mairie dans les 3 mois qui suivent ton 16ème anniversaire. Il faudra amener au service état civil ta carte d'identité et le livret de famille de tes parents.

A quoi ça sert ? Le recensement est nécessaire à toute inscription aux examens et concours officiels en France (ex : Bac, permis de conduite, concours de la fonction publique...). Cette démarche facilite également ton inscription sur les listes électorales



## Horaire de mairie

Pendant les mois de juillet et août, la mairie sera fermée les samedis matin.

## Info canicule

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie. En cas de déclenchement de l'alerte par le Préfet, ce registre permettra l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux.

## Départ de Françoise



**Bonne et heureuse retraite à Françoise Cabrol.**

Nous la remercions et la félicitons pour ces 10 années passées à la direction de l'école de Cambon.

## Chiens errants

Nous rappelons que la divagation des chiens errants est formellement interdite.

## **Publication de la commune de Cambon**

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : [mairie.de.cambon@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.cambon@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.cambondalbi.fr](http://www.cambondalbi.fr)

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : juillet 2015 – Tirage : 920 exemplaires